



## Décision budgétaire

**OBJET :** M57 Fongibilité des crédits – décision portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Madame la Maire de GENECH,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération DEL.020-2025 autorisant Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu la délibération DEL.025-2025 du 08 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits en section de fonctionnement afin d'ajuster le Chapitre 014.

### Décide

**Article 1<sup>er</sup> :** D'effectuer le virement de crédits suivants :

#### FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                                   |            | Recettes                             |         |
|------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------|---------|
| Article(chap) – Fonction                                   | Montant    | Article(chap) – Fonction – Opération | Montant |
| 615221 (011)- Entretien et réparation de bâtiments publics | - 4 000.00 |                                      |         |
| 7391112 (014) – Dégrèvement TH sur les logements vacants   | 4 000.00   |                                      |         |

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision

**Article 3 :** La présente décision sera publiée et adressée au Comptable public et au Préfet du Nord

Fait à GENECH, le 16 avril 2025  
Anne WAUQUIER  
Maire de GENECH



La Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date publication.

-le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)